



LAISSEZ-LES-VIVRE
SOS FUTURES MÈRES

“Le Courrier de LAISSEZ-LES-VIVRE SOS FUTURES MÈRES”

janvier - février - mars 2014

Trimestriel - Prix : 4,5 €

N° 180



Naissance de Marion

SOMMAIRE

PAGE 2 :

Les craintes du Pr Testard

PAGES 3, 4 et 5 :

Né pour le Ciel,
un magnifique témoignage d'espoir

PAGES 6 et 7 :

L'Europe en folie

PAGE 8 :

La France tente de résister

PAGES 9, 10 et 11 :

La démographie française sacrifiée

PAGE 12 :

Mur de haine et mur de plomb

Le Pr TESTARD craint à moyen terme un clonage social

S'alarmer des risques pour l'humanité des conséquences d'une découverte et du bouleversement de la société qui peut être induit de la généralisation de son usage, c'est la démarche que semble avoir entreprise le Professeur Jacques TESTARD dans son livre intitulé : *"Faire des enfants demain"* aux éditions du Seuil. Ainsi, le "père" d'Amandine s'interroge quel est ce progrès consistant en un scientisme exacerbé qui pense que la science doit s'affranchir de toutes limites économiques, technologiques et surtout morales. *"Il s'agit d'un eugénisme mou et démocratique, dénonce-t-il, nous nous prenons pour des demi-dieux"*. Il déplore essentiellement le problème de la généralisation du diagnostic préimplantatoire, qui pourrait se voir proposé puis imposé à tous les couples, initialement prévu pour les anomalies héréditaires il pourrait bien être généralisé car un tiers des pathologies proviennent de mutations génétiques non héritées des parents. Le seul fait de trier va amener la population à être plus conforme génétiquement à un modèle, forcément arbitraire. Au bout d'un certain nombre de générations, le risque est que le génome soit à peu près identique, cela mettrait fin à la diversité : il s'agirait alors d'un changement d'humanité. On va être en mesure de produire des embryons in vitro par centaines et cela grâce au détournement des procédés de transformation de cellules souches adultes prises sur n'importe quelle partie du corps en cellules d'ovules et ceci se fera par le biais indolore de cellules par exemple de peau déposées en laboratoire, lequel procédera à une transformation cellulaire puis à des créations d'embryons, ce sera ensuite celui qui réussira avec le plus de succès les tests génétiques qui sera choisi. L'informatique permettant alors d'étudier toutes les éventualités de prédispositions. Selon lui, le risque d'un clonage progressif et silencieux présente plus de vraisemblance que celui d'une transhumanité. Il affirme aussi que le diagnostic préimplantatoire est encore plus grave que le dépistage prénatal car il sera beaucoup plus humainement et socialement acceptable *"car il n'y a alors pas de recul du projet d'enfant"*. On peut noter également que la doctrine de l'Eglise considère le soi-disant clonage thérapeutique comme encore plus grave que le clonage reproductif déjà bien évidemment condamné. Jacques TESTARD, tout en se revendiquant de gauche et athée veut alerter contre les dérives possibles et sa mise en garde apparaît percutante. Qu'un scientifique prenne conscience de sa responsabilité face à l'humanité est assurément favorable. Carl DJERASSI, l'un des promoteurs de la pilule avait pu laisser penser qu'il craignait une implosion démographique de l'Europe de l'Ouest évoquant dans un article de "Der Standard" du 13 décembre 2008 le risque d'un suicide démographique de l'Europe car comme fécondité et procréation étaient désormais totalement séparées et que la taille moyenne des familles était descendue à 1,4 enfant la population s'effondrait. Mais, il a affirmé ultérieurement dans un droit de réponse au "Gardian" que ses propos avaient été mal interprétés par les journaux catholiques qu'il n'incriminait en aucun cas la découverte de la pilule, que c'était seulement un contexte économique qui provoquait cette baisse de la natalité qu'il fallait donc augmenter l'immigration pour y remédier. Par ailleurs, dans une émission de la B.B.C. de septembre 2011, il a appelé de ses vœux un développement massif du recours à la procréation médicalement assistée.



Le cri d'alerte
d'un scientifique

Béatrice VOUTERS

Choisissez un
GRAND VIN DE BORDEAUX

Château Bessan

Vendanges faites à la main

1^{er} Côtes de Bordeaux rouge 2007

Elevé en fût de chêne

36 bouteilles : 269 € - 60 bouteilles : 432 €

Bordeaux rouge 2008

36 bouteilles : 189 € - 60 bouteilles : 297 €

Bordeaux rouge 2009

ou Bordeaux blanc sec 2009

36 bouteilles : 205 € - 60 bouteilles : 324 €

Rémy et Sylvie Verdier

Paiement à l'ordre de

Sarl Vignobles et Crus de Bessan

CHÂTEAU BESSAN

33550 TABANAC

Tél : 09 77 35 76 43 - Fax : 05 56 67 12 77

www.chateaubessan.fr

chateaubessan@wanadoo.fr

Le Château Bessan produit d'autres vins :
blanc sec, rosé, blanc liquoreux, crémant

Tarifs sur demande

Une magnifique leçon d'espoir

Journal de bord d'une épreuve annoncée et acceptée : un témoignage très émouvant du combat jour après jour d'une maman qui a su affronter dignement en catholique une situation douloureuse.

Décembre 2012, à quelques semaines de Noël, je passe la première échographie de mon 12^{ème} enfant, à trois mois de grossesse. Le terme prévu est pour juin, mon mois fétiche.

Le gynécologue, devenu un ami après avoir accouché mes quatre derniers enfants, fait la moue, lui d'habitude si joyeux.

Je sens en effet un souci. Sa voix hésite. Mon pouls s'accélère. Je n'ai jamais été confrontée à un imprévu durant mes grossesses. Que se passe-t-il ?

Il décèle une trisomie mais ne peut me donner plus amples détails. Un diagnostic chez un spécialiste est nécessaire. Le sol se dérobe sous mes pieds. Que m'arrive-t-il ?

"Trisomie". Le mot craint, voire honni. Et pour cause. Dans un 21^{ème} siècle où le paraître a dépassé l'être, ou l'apparence exerce sa tyrannie, où l'on essaie par tous les moyens d'échapper à toute contrainte, à "jouir sans entrave", la trisomie n'est plus "supportable", plus supportée. Et nos contemporains préfèrent l'éradiquer, quitte à supprimer la vie tout juste commencée dans le ventre de des mamans. La "solution finale" est entrée dans les mœurs, et est même remboursée par la sécurité sociale.

Mais je n'ai pas encore ces idées en tête. Le ciel m'est tombé sur la tête et je suis perdue.

Affolée, je tente de m'appuyer sur mon mari. Il ne répond pas à ma douzaine d'appels. Probablement en réunion. Même lui semble m'abandonner.

Le lendemain, chez le spécialiste, l'ambiance est alourdie par l'incessant va-et-vient de couples en difficulté. Des sanglots, des chuchotements, des "bon courage" indiquent que ce praticien traite des cas délicats. Des causes perdues ?

Sonar à la main droite, il cherche les "anomalies" pour comprendre ce qu'a notre bébé, pas plus grand qu'un

haricot. Puis le verdict, ou plutôt le pronostic tombe. Il s'agit d'une trisomie 13 ou 18.

Jetant un œil sur notre dossier il n'ose nous proposer l'arrêt médical de grossesse, mais la tentation est grande. Mais il comprend notre position.

Voulant probablement nous rassurer, il nous indique qu'autrefois ce genre de grossesse se terminait "naturellement" en fausse couche sans que l'on sache précisément ce qu'il était arrivé. Aujourd'hui la médecine met un nom mais les conséquences sont les mêmes. Vue la

gravité des pathologies décelables à ce stade, il pense que dans quelques semaines je ferai une fausse couche. Une fausse couche... un enfant trisomique, que préférer ?

J'ai le cœur serré. La tristesse me pénètre et ne me lâchera pas durant de longs mois. La dépression me guette. Je suis vraiment effondrée. Mes convictions sont ébranlées.



Raphaël à la naissance

Des amis me conseillent d'aller voir la fondation Lejeune, la seule qui "tient" encore dans l'ambiance de culture de mort qui nous environne tant. En effet, même Mme "Tupperware" ou la coiffeuse me demandent pourquoi je garde cet enfant. - Vous devez vous préserver. Il faut penser à vous.

Au prix d'un assassinat légal ? Jamais ouvertement proposé, comme si l'évocation de cet acte restait bel et bien, et heureusement, tabou, l'avortement est dans toutes les consciences, y compris pour le "bien". Mon calme et ma résolution de façade les font modifier leur point de vue. C'est déjà ça. Mais en moi les questions jaillissent par milliers.

Et ma résolution est chaque jour secouée.

L'échographiste de la Fondation Lejeune m'ausculte à peine pour affirmer : c'est une trisomie 13. La plus rare et la plus grave. 1 cas sur 10 000.

J'ai enfin ma réponse. Mais alors tout devient confus : pourquoi moi ? Qu'ai-je donc fait au Ciel pour mériter

tel sort ? Mes convictions, ma foi sont lourdement touchées.

Un coup de fil à mon mari pour lui expliquer ce que je viens d'entendre, de comprendre... et de décider : j'arrête de consulter les médecins car je m'enfonce à chaque fois que l'un d'entre eux me donne les détails de tel ou tel dysfonctionnement de ce bébé : un seul ventricule, une forte clarté nucale etc...

Je n'ai pas la force, ni le courage d'entendre ça durant... Combien de temps en fait ?

Les mois passent et je débute une lutte acharnée contre moi, contre Dieu, contre tout. Je lâche progressivement les enfants, mon mari... Dieu en effet : après tout, il m'a abandonnée, non ?

En fait pas tout à fait. Il veille et met sur mon chemin de redoutables alliés, dont je ne suis pas tout à fait consciente.

Mon mari : il ne peut pas se mettre dans mon état d'esprit et partager ma détresse, mon désespoir car il ne vit pas cette épreuve dans sa chair. Mais est là, intangible, comme un roc. Et il me soutient, me bouscule même quand je lui assène des "je veux mourir"... Inlassablement il tient la barque que je veux quitter.

Mes enfants : je les sens à mes côtés et ils assument les tâches que je ne veux plus, ne peux plus faire. Leurs prières me portent. Pourtant ils en bavent.

Mes amis : sans que je le sache ou le mesure totalement, une chaîne de prières se forme avec l'école, la paroisse, les amis connus et les inconnus. Formidable puissance de la communion des saints que l'on apprend docilement en catéchisme mais sans toujours la comprendre. Quelle charité !

Mes abbés : leurs prières, les messes, leurs conseils... irremplaçables...

St François d'Assise enfin... Clin d'œil de la Providence. En effet, je n'ai jamais "accroché" à ce saint, que je considère (juge ?) un peu "fada", pour ne pas dire plus. Pourquoi mon directeur spirituel me conseille la lecture de sa vie ? Pourquoi est-ce que je l'accepte ?

En effet, j'ai épluché dans ma bibliothèque des dizaines de livres qui ne me rassasient pas... Pourtant j'ai avalé des milliers de pages de méditation sur l'abandon, la confiance, l'espérance. Rien n'y a fait. Ou du moins si : me préparer à rencontrer St François.

Alors que ma rébellion refait régulièrement surface, mettant sur mes lèvres des paroles dures envers le Bon Dieu, St François m'enseigne l'humilité extrême.

J'engloutis sa vie, son enseignement, si simple et si profond. St François me redonne le sens de l'épreuve patiemment endurée.

Et pendant ce temps-là, progressivement je découvre mon enfant, qui bouge, comme un enfant "normal". Ne devais-je pas faire une fausse couche, que finalement

j'appelais de tous mes vœux pour ne pas vivre un accouchement d'un bébé déjà mort ou qui allait rapidement mourir ? Nous attaquons une neuvaine perpétuelle à St Joseph qui nous a déjà tant tirés d'affaire : nous vous prions pour la grossesse de maman. Nous ne demandons rien d'autre que cela : que tout se passe bien, pour moi comme pour le bébé dont nous envisageons désormais le bap-



Confirmation de Raphaël

tême. Mais dans quel état naîtra-t-il ?

Une recherche sur Internet nous effraie. Les renseignements sur la trisomie 13 sont désespérants. Cela rajoute à la détresse, même si l'assurance d'une nouvelle âme au Ciel compense en partie cette crainte. Nous sommes manifestement trop charnels. Comment un bébé peut-il ne pas être beau ?

Comment l'appeler ? Sous la protection de quel saint patron le placer ? Nous ne savons même pas si c'est un garçon ou une fille. Mon aînée, inspirée, me souffle : et si on l'appelait Raphaël ?

Quel clin d'œil de la Providence ! C'est une très bonne idée. Excellente même. Raphaël n'a-t-il pas guéri Sara de son mal, du démon qui la rongait ?

Sara... Sarah ? C'est mon prénom. Et je suis rongée par le démon du désespoir. Coïncidence ? Non, il n'est plus permis de douter. L'épreuve est dure mais elle a une signi-

fication divine. La Croix, folie pour les païens... Folie pour le Monde, mais école de sagesse et de sainteté.

La sainteté... Nous y venons. L'accouchement est pour demain. Je suis donc arrivée à terme de cette grossesse pas comme les autres. J'ai peur. Je crains. Et si je mourrais en accouchant ? Malgré des promesses divines, le désespoir et les pensées noires ne m'ont jamais quittée. Les derniers examens, que j'ai finis par réaliser après une longue interruption, m'indiquent une tension artérielle importante, trop importante. Des calmants permettent de revenir à des valeurs plus conformes mais la tension nerveuse ne peut totalement être évacuée.

Des contractions violentes me poussent à la clinique. Le travail a commencé et je dois prévenir l'équipe que je ne sais rien de mon bébé, sauf qu'il souffre d'une trisomie grave et qu'il mourra probablement dès sa naissance. La plupart me connaissent et mon gynéco finit par me rejoindre.

Je souhaite que tout cela s'arrête enfin. Je suis au bout du rouleau. Je ne sais pas si je pourrais prendre mon bébé, mais dès l'expulsion je n'hésite pas une seconde. Je prends et sert Raphaël de tout mon cœur !

Mon mari le baptise sur l'instant, sur mon ventre, craignant une mort subite : Raphaël, je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. Ainsi soit-il. L'équipe médicale écoute, respecte, admire ?

Violet à la naissance, Raphaël arbore ensuite étonnamment un joli teint rose...

Et puis nous attendons... Raphaël a apparemment envie de connaître ses parents.

A le regarder nous nous interrogeons tout de même... Finalement il est plutôt beau, nous qui doutions.

Il ressemble tant à nos autres enfants, en plus calme.

Les examens montrent que tout est en place et que rien ne manque et nous faisons procéder à un caryotype pour en avoir le cœur net...

Le soir le verdict tombe : il s'agit bien d'une trisomie 13... La fondation Lejeune ne s'est pas trompée, mais internet n'a dit que des âneries.

Autour de nous les sages-femmes et tous les membres de la clinique sont au petit soin. Raphaël n'est manifestement pas un enfant comme les autres et il fait l'unanimité. Il est devenu en quelques heures l'objet de toutes les attentions et chacun semble ravi de le rencontrer, de s'en occuper un peu.

Toutefois, en fin de 2^{ème} jour, Raphaël vit une première

détresse respiratoire. La pédiatre en comprend la signification. Son heure approche, lentement.

Alors qu'il aurait dû cesser de croître et vivre in utero, il a été baptisé. Ce n'est manifestement pas suffisant. Raphaël ne s'en contente pas. Sa mission est plus importante il lui faut davantage de grâces.

Le soir du 3^{ème} jour, son état empire. Il a du mal à assimiler l'oxygène et doit être placé en couveuse. La pédiatre nous explique que Raphaël devrait nous quitter cette nuit et lui a administré un peu de morphine pour ne pas le laisser souffrir.

C'est alors que j'appelle notre abbé, pour lui conférer le sacrement de la confirmation.

A une heure du matin, en présence de l'ensemble de l'équipe de nuit, Raphaël est confirmé. Moment intense d'émotion et d'apaisement. La sérénité s'abat sur la clinique. L'atmosphère est détendue. Tout le monde communie à cette paix intérieure. Un bébé ne va pas disparaître, un saint va regagner le Ciel.

Au petit matin notre enfant part vers le Père céleste, accomplir sa mission d'intercesseur pour notre famille. Je le serre fort dans mes bras et l'inonde de baisers et de larmes, mélange de peine et de joie. Mon cœur se déchire une nouvelle fois, et paraît lâcher.

*

Considérablement bouleversée durant toute la grossesse, les trois jours avec Raphaël ont été d'une intensité extrême. Je suis comme montée au Golgotha accompagner mon fils pour qu'il accomplisse ce pour quoi il est venu au monde. Raphaël nous a été donné parce que Dieu veut des Saints et que ce monde semble ne plus être capable d'en "fabriquer" comme autrefois. Aussi il les "prend" dans les familles, parmi les bébés des familles catholiques dont il sait qu'ils ne seront pas éliminés et qu'ils seront au moins baptisés. En ce sens Raphaël est bien un saint de notre temps. Et il n'est pas le seul.

Mais, convertie, comme mon mari, je suis également certaine que Raphaël devait naître pour nous aider. N'étant pas issue d'une grande famille pratiquante et ayant la charge de 11 âmes, dont certaines arrivent à une adolescence fragile, nous avons besoin d'un intercesseur au Ciel. Confirmé, Raphaël a une place de choix. Il saura être entendu et écouté. Nous en sommes convaincus. Nous avons gardé cet enfant et nous lui avons donné tout l'amour que nous pouvions. Il saura ne pas être ingrat.

L'Accord de Partenariat Transatlantique ou le degré zéro de la démocratie

Même si un ouvrage a été publié en 2008, sous la plume de l'ancien premier ministre Edouard Balladur : *"Pour une union occidentale entre Europe et Etats-Unis"* (Fayard 2008) la culture du secret semble de mise.

Dans son livre intitulé : *"Oui à l'Europe, Non à Maëstricht"* le docteur Emmanuel Tremblay (Président de Laissez-Les-Vivre SOS Futures Mères de 1992 à 2005) effectuait un vibrant plaidoyer en faveur d'un rejet du traité, il y dénonçait notamment le détournement de l'esprit du traité de Rome axé sur la croissance (suppression de l'article 39 qui affirmait que tout devait être mis en oeuvre pour favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des habitants) lequel se voit remplacé par la page 20 du troisième livre qui fixe pour objectif une croissance durable. Cela avait été peu évoqué lors de la campagne électorale de Maëstricht, mais c'est en fait l'esprit du Club de Rome qui a pris le pas sur celui du Traité de Rome. Il évoquait également ce problème de volonté de négociations secrètes et c'est exactement ce à quoi nous assistons avec l'APT. Un article du Monde Diplomatique de novembre 2013 relate que le ministre du commerce américain Ronald Kirk a fait valoir tout l'intérêt pratique de conserver un degré certain de discrétion et de confidentialité : les journalistes seront informés en temps utile, à la signature du Traité.

Un protocole d'accord nommé A.M.I (Accord Multilatéral International) avait déjà été élaboré entre

1995 et 1997 mais sa divulgation in extremis ayant alors scandalisé l'opinion publique, il fut alors abandonné. Sous un autre nom, il refait surface c'est l'Accord de Partenariat Transatlantique (APT). Engagées depuis juillet 2013, les négociations ont abouti le 18 octobre 2013 et les dispositions doivent selon le calendrier officiel entrer en vigueur en 2015.

Cet accord prévoit que les législations des pays de chaque côté de l'Atlantique se plient aux normes de libre-échange établies pour les multinationales et ce sous peine de sanctions prononcées par des tribunaux internationaux. Les dispositions de ce traité ne pourraient être modifiées qu'avec l'accord unanime de tous les signataires. L'objectif est une harmonisation des normes de l'ensemble du secteur marchand industriel et même agricole, c'est à dire un nivellement social et environnemental par le bas. Cela concerne le combat pour le respect de la vie au moins à deux égards, la concurrence à la baisse pour les salaires suscitera d'innombrables pertes d'emplois donc mettra en difficultés beaucoup de familles.

En outre, au nom de la libre concurrence des multinationales risquent de s'affranchir de certaines législations plus restrictives en matière d'avortement pour tenter d'installer des structures proposant de détourner les règles. Les états le refusant seront-ils alors condamnés à des pénalités ? La notion d'états-voyous a fait son apparition à tort ou à raison dans la langue diplomatique officielle mais jamais celle de multinationales-voyous.

L'Espagne tente de revenir sur la loi d'avortement Zapatero

L'avant projet de loi réduisant les possibilités d'avortement promis par le gouvernement Mariano Rajoy et défendu par Alberto Ruiz Gallardon a-t-il de réelles chances d'être adopté ? Les espoirs fervents suscités notamment auprès du Centre Juridique Thomas More, de l'Association pour l'Objection de conscience à l'avortement, de Derecho de Vivir, de la plateforme Hatze Oir, du Forum des Familles catholiques et de Manos Limpias par l'annonce de ce projet risquent-ils de se voir déçus ?

Actuellement, le droit espagnol permet aux femmes de se faire avorter lorsqu'elles le décident jusqu'à 14 semaines de grossesse, et jusqu'à 22 semaines en cas de "risque grave pour la vie ou la santé de la mère ou du fœtus". Le nouveau projet de loi prévoit de dépénaliser l'avortement seulement dans certains cas limités : lorsque la grossesse est la conséquence d'un viol et à condition que la victime ait déposé

plainte (jusqu'à 12 semaines), en cas de grave danger pour la vie ou la santé physique ou psychique de la mère (jusqu'à 22 semaines), ou en cas d'anomalie du fœtus "incompatible avec la vie" si et seulement si cette anomalie cause un grave danger pour la santé psychique de la mère.



Il sera interdit de le tuer

Des images fortes d'avortements provoqués avaient si bien marqué les esprits qu'il n'est pas étonnant que l'annonce de la loi ait été saluée par trois des grands quotidiens du 21 décembre 2013 (ABC, Razon et la Gazeta) par des images de bébé et que la légende en ait été : "Maintenant il sera interdit de le tuer". Immédiatement, plusieurs dizaines de milliers de personnes se sont rassemblées

à Madrid sur la Plaza Coulon en soutien au projet le 29 décembre, mais cela est désormais totalement éclipsé médiatiquement.

Certes, le 11 février 2014, ce projet a franchi un premier

Le rapport LUNACEK promeut l'identité du genre en Europe

Dans notre bulletin de décembre (N° 179), nous nous réjouissons du rejet définitif (à 7 voix près) par les "eurodéputés" du rapport ESTRELA, lors de son second passage au Parlement européen le 10 décembre 2013. Ce rapport, d'inspiration totalitaire, outre qu'il intégrait dans la sphère de compétence de l'Union Européenne des champs d'action relevant de la compétence de états membres aurait érigé l'avortement en droit absolu, supprimé la clause de conscience des médecins, imposé des cours d'éducation sexuelle aux enfants dès l'école primaire et instauré un véritable chantage eugéniste aux pays en voie de développement.

Néanmoins, le 4 février 2014 le rapport LUNACEK a été voté et ce dernier s'avère encore pire que la résolution ESTRELA car il prévoit une feuille de route du lobby L.G.B.T.I très détaillée et fort inquiétante, à savoir la promotion et la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité du genre. Pour l'eurodéputée Ulrike LUNACEK (Vice-présidente de l'Intergroupe LGBT européen), le but, comme elle l'avait elle-même avoué à la télévision belge était de mettre la pression sur les députés avant les élections européennes de façon à ce qu'ils aient peur de passer pour homophobes s'ils rejetaient



Ulrike LUNACEK, Vice-présidente de l'Intergroupe LGBT européen

le texte. L'amendement, proposé par Philippe de VILLIERS tendant à écarter le texte ayant été rejeté, ce dernier a donc été adopté avec 394 voix pour, 176 contre et 72 abstentions. Ce rapport prévoit que les états membres puissent réfléchir aux moyens d'adapter leur droit de la famille aux changements que connaissent actuellement les structures et les modèles familiaux et à inclure les possibilités que les enfants puissent avoir plus que deux parents ouvrant ainsi la voie à une meilleure reconnaissance des "familles arc-en-ciel". En outre, les femmes célibataires ou lesbiennes auront un accès garanti aux traitements de procréation médicalement assistée. Elle incite également à un enseignement "objectif" sur les questions concernant l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression du genre. Le principe de subsidiarité n'est pas respecté et le rapport LUNACEK va au-delà des compétences de l'Union Européenne : "En tant que citoyen européen, je considère ce texte comme insultant de réduire les personnes à leur sexualité" a déclaré Jean Pierre Delaume MYARD. Ce qui est dramatique concernant l'adoption du rapport LUNACEK, c'est que l'eurodéputé U.M.P du Grand Est Véronique Mathieu HOUILLON a fait basculer le vote du P.P.E. (Parti Populaire Européen) en faveur du vote positif.

obstacle quand le Congrès a rejeté à bulletins secrets par 183 voix contre 151 et 6 abstentions une proposition de loi du P.S.O.E (Parti Socialiste Espagnol) visant le retrait du texte. A cette occasion, attaqué par l'opposition, avant le vote au Congrès, Alberto Ruiz Gallardon avait alors assuré : "La femme a droit à sa dignité, à sa santé, à sa santé psychologique, mais quand ce droit entre en conflit avec un bien juridiquement protégé qu'est le Naciturus (à naître), le législateur doit résoudre le conflit". Mais alors pourquoi, fort de ce soutien ne plus évoquer ce projet de loi ? Pourquoi, nommer le 18 février la pasteur évangélique femme, Elisabeth Rodriguez de Castro élue de Tarragone, interlocutrice officielle avec les milieux évangélistes en la plaçant sous la tutelle du secrétaire de la justice, des droits et des libertés Inaki Oyarzabal, militant LGBT qui venait de s'opposer au projet Gallardon ?



Quand les forces occultes sortent au grand jour !

Or, le 20 février 2014 en axant son discours de politique générale, seulement sur la lutte contre la corruption et la résorption de la crise économique Mariano Rajoy a profondément déçu les pro-vie espagnols. D'où, la manifestation du 9 mars 2014 où des petits cercueils blancs ont été exhibés pour bien matérialiser le fait que chaque avortement tue une vie innocente. De leurs côtés, le lobby maçonnique, toutes loges confondues, a défilé pour exiger le retrait du projet de loi. Désormais, la presse de gauche espagnole tend à insinuer qu'il y aurait des pressions de l'épiscopat espagnol pour reclériciser malgré elle une société qui se serait très massivement laïcisée. Mais la ferveur entourant les processions, notamment celle de la Vigen de la MACARENA à Séville atteste bien du contraire.

L'avortement forcé : une réalité fréquente

Le 12 mars 2014, une femme enceinte de 5 mois et demie, enlevée de force par son compagnon et deux membres de sa belle famille dans la région de Grenoble a été libérée au péage du Boulou (Pyrénées Orientales) près de la frontière espagnole. Elle était parvenue à contacter sa mère qui avait pu alors alerter la police avant qu'elle n'ait traversé la frontière pour être conduite dans une clinique de Barcelone où elle aurait été avortée de force. Un simple fait divers qui n'a guère ému les

féministes trop occupées à harceler le gouvernement espagnol. Curieusement, quatre jours après la Journée Mondiale des Droits de la Femme, l'avortement forcé aurait bien pu figurer comme thème de court métrage pour Julie GAYET, cette dernière aurait pu figurer en belle-mère voulant contraindre sa belle fille à la solution finale pour son bébé. Une suggestion intéressante pour le 8 mars 2015 !

La Cour de Cassation résiste au Garde des Sceaux

Il s'agit bien là d'un camouflet pour Madame TAUBIRA qui avait rédigé le 25 janvier 2013 une circulaire enjoignant les tribunaux d'inscrire sur les registres d'état-civil français des enfants nés à l'étranger ayant fait admettre à l'étranger une filiation avec l'un au moins des parents et pour cela de ne pas tenir d'éventuels soupçons de recours à la GPA (Gestation Pour Autrui). La Garde des Sceaux se voyait ainsi suspectée, et cela à juste titre, par les opposants à la dénaturation du mariage de vouloir court-circuiter l'interdiction de la GPA affirmée lors des débats officiels en fournissant néanmoins aux couples qui y auraient eu recours une possibilité de régularisation. Mais à trois reprises, en l'espace de six mois, la Cour de Cas-



*La résistance
du pouvoir judiciaire*

sation vient de refuser cette inscription. Ainsi deux arrêts du 13 septembre 2013 avaient annulé une inscription aux registres d'état-civil français de deux jumeaux nés en Inde en 2010 d'une mère porteuse et qui y avaient fait l'objet d'une reconnaissance prénatale de leur père, laquelle a été privée d'effets au motif qu'il y avait eu transaction. A nouveau, le 19 mars 2014, la Cour de Cassation vient d'annuler l'arrêt de la Cour d'Appel au motif que l'acte de naissance effectué dans un pays étranger l'avait été effectué en fraude avec la loi française. Par ailleurs, la Garde des Sceaux vient d'être interpellée par le défenseur des droits, Dominique BAUDIS, concernant l'illégalité des sites internet proposant des prestations de GPA.

Vers la reconnaissance d'un préjudice pour l'incinération

A Joigny (Yonne), une défunte a été incinérée par erreur suite à une inversion de bracelets électroniques ce 3 avril 2014. Ce qui semble intéressant dans ce fait divers quel peu macabre c'est que la presse paraît avoir bien conscience du grave préjudice porté à cette dame et à sa famille, au motif que catholique pratiquante, elle n'aurait jamais souhaité une crémation. L'affaire est relatée avec respect par l'Yonne Républicaine qui précise que la famille qui souhaite garder son anonymat a pris un avocat pour faire effectuer un constat d'huissier et envisager des poursuites à l'encontre de la société de pompes funèbres qui gère le crématorium par délégation de ser-

vice public. Comme tenu du fait que la société favorise systématiquement l'incinération, la plupart des compagnies de pompes funèbres exhibant des publicités le plus glamour possible pour vendre des urnes, de nombreux services d'état-civil des mairies et hôpitaux faisant la promotion de l'incinération, la reconnaissance d'un préjudice pour absence d'inhumation pourrait servir d'avertissement aux sociétés de pompes funèbres et contribuer à freiner l'essor d'une pratique qui tend à détruire l'identité chrétienne de la France. **A cet égard, un sondage concluant à l'attachement très majoritaire des 18-25 ans à l'inhumation semble tout à fait encourageant.**

La démographie française sacrifiée

Il semble qu'après la mort lente de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie c'en soit maintenant au tour de la démographie d'être sacrifiée sur l'autel des marchés. En annonçant le 13 janvier 2014, du fait de la mise en œuvre du pacte de responsabilité une baisse des charges patronales d'ici à 2017 de 30 milliards d'euros, le chef de l'Etat français coupait ainsi les racines mêmes de la branche famille et ce dans un certain climat de fatalisme et de soumission de la part des associations familiales qui n'ont pas alors hurlé à la trahison, comme leur mission l'imposait. Il semble à cet égard que la méthode de rabetage progressif ait bien fonctionné : cette fois-ci, l'exécutif n'est pas tombé dans le même piège que M. JOSPIN qui, en 1997, avait brusquement annoncé une mise sous condition de ressources des allocations familiales pour l'année fiscale 1998 et a pour cela reçu les compliments d'un adversaire résolu de toute politique familiale, le député vert de RUBY, qui déclarait au début 2013 que la méthode était bonne puisqu'elle n'avait pas déchaîné les familles dans la rue. Il est d'autant plus injuste de s'acharner ainsi sur la branche famille que cette dernière serait très largement en excédent si ne pesaient pas sur elle des charges indirectes à hauteur de 9 milliards d'euros, normalement du ressort de l'assurance vieillesse. Ainsi, depuis 2001, la branche famille assure :

1° le financement des 4,43 milliards d'euros annuels de l'assurance vieillesse pour les parents à faibles revenus (A.V.P.F) ayant élevé au moins 3 enfants, laquelle

prestation était auparavant du ressort du Fonds de Solidarité Vieillesse et

2° depuis 2011 les 4,38 milliards d'euros de majoration de 10% des retraites des parents ayant élevé au moins 3 enfants, laquelle était précédemment versée par la branche vieillesse.

En outre, bien des dépenses de la branche famille ne sont en réalité que des dépenses de solidarité ne revêtant aucun caractère familial : ainsi, en 2011, 41% des 11,4 millions d'allocataires étaient des couples sans enfants, pourcentage en constante augmentation et compte tenu de la mise sous conditions de ressources de nombreuses prestations, le montant moyen des allocations versées pour les couples ayant seulement un enfant à charge était pour l'année 2011 légèrement supérieur à celui versé pour un couple avec 2 enfants à charge. Idem quant au constat du détournement total de la mission initiale de la branche famille, qui reste pourtant financée à près de 60% par les cotisations patronales (5,9% de la masse salariale brute). Or, en sus de l'injustice fondamentale que constitue ce sacrifice de la politique familiale, ce mépris le plus brutal ostensiblement affiché à l'égard de ceux qui ont construit la France et qui continuent à façonner celle de demain ; ce ne sont pas les signes de faiblesse de l'économie qui manquent pour prouver qu'une politique de l'offre ne suffit pas et qu'il n'y aura pas de reprise économique possible sans les familles, le soutien de leurs capacités financières en faut il pour témoignage celui du tragique repli de l'industrie automobile qui faisait écrire

LA SUPPRESSION SOURNOISE DU QUOTIENT FAMILIAL

Taux d'imposition des ménages de même niveau de vie, selon le nombre de leurs enfants :

REVENU PAR PART FISCALE	Taux du célibataire	Taux du couple	Taux couple + 1 enfant	Taux couple + 2 enfants	Taux couple + 3 enfants
16 000 €	5,60%	5,60%	5,60%	5,60%	5,60%
18 000 €	6,60%	6,60%	6,60%	6,60%	6,60%
19 000 €	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,50%
21 500 €	7,80%	7,80%	7,80%	8,10%	10,80%
23 400 €	8,30%	8,30%	8,40%	9,80%	11,80%
24 000 €	8,40%	8,40%	8,90%	10,40%	12,20%
25 000 €	8,60%	8,60%	9,80%	11,20%	12,90%
31 500 €	12,30%	12,30%	14,40%	15,50%	16,90%
36 000 €	14,50%	14,50%	16,00%	16,90%	17,90%

Trois remarques :

- 1• les familles sont d'autant plus discriminées qu'elles ont de nombreux enfants ;
- 2• la baisse du plafond à 1 500 € impacte maintenant les familles moyennes puisque le niveau de vie médian en 2010 s'élevait à 19 270 € annuels (INSEE)
- 3• en clair plus la famille va être nombreuse plus son taux marginal d'imposition par demi part va être élevée

à "La Tribune" ce 2 avril 2014 : "La France, un marché automobile de pays pauvres". En effet, au premier trimestre 2014, on a noté une baisse inquiétante des immatriculations et plus particulièrement de la répartition de ces dernières avec une régression très nette du pourcentage de vente des voitures compactes. De même, début avril 2014, l'équipementier Anvis, racheté par le groupe Tokai, annonçait un plan social comportant 194 suppressions d'emplois sur la ville de Decize dans la Nièvre. Il semble donc que la réduction du montant d'économies susceptibles d'être réalisées par chaque demi-part de quotient familial de 2 300 à 2 000 euros en 2012 puis à nouveau de 2 000 à 1 500 euros soit déjà coûteuses en perte d'immatriculations et en perte d'emplois. Quand Gérard-François Dumont écrivait : "Le Festin de Kronos" il évoquait essentiellement les comportements individuels des générations ; or, en 2014, c'est désormais bien au niveau étatique que se joue la tragédie. Certes, les 50 milliards d'économies exigés par la Commission européenne, alors que la France déjà privée de toute autonomie en matière monétaire (impossibilité de toute dévaluation depuis la mise en place de l'euro) ne dispose que de peu de marge de manoeuvre sont totalement exorbitants, alors pourquoi s'y soumettre ou du moins pourquoi le faire d'aussi bonne grâce ? Mais, ceux-là même qui fustigent le pacte de responsabilité et, cela semble à bon escient, omettent d'insister sur le fait que la principale victime du pacte de responsabilité en est bel et bien, LA FAMILLE. Le financement de la politique familiale et sa pérennité sont fondés depuis 1939 (année de promulgation du Code de la Famille) sur la participation obligatoire des entreprises à hauteur des deux tiers et c'est bien elle qui a permis les Trente Glorieuses. Les premiers coûts de bouloir dans cet édifice ont été portés en 1993 par le gouvernement Balladur (deuxième cohabitation Mitterrand) qui a entamé un processus de désengagement des entreprises dans le paiement des cotisations salariales exonérant alors les entreprises d'une partie des charges patronales familiales concernant les salaires se situant au niveau du S.M.I.C ce qui fut alors nommé "budgétisation des cotisations familiales", car, à l'époque, l'Etat s'engageait à compenser sur son budget la perte représentée pour les Caisses d'Allocations Familiales, ce qui ne fut d'ailleurs que partiellement effectué expliquant ainsi le déficit de la branche famille de 1994 à 1998 et servant alors de prétexte aux mesures anti-familles du gouvernement



Quand le grand méchant loup faisait peur au gouvernement JOSPIN !

JUPPE (mise sous condition de ressources de l'Allocation jeune enfant à partir du 1^{er} janvier 1996). Et pourtant, il y avait au moins en théorie, très hypocritement d'ailleurs un basculement de financement prévu et même ce dernier certes imparfaitement effectué n'a pas empêché le rognement deux ans plus tard de l'allocation jeune enfant. Dès lors, cette suppression de charges patronales, annoncée sans aucun financement de substitution pérenne, ne pouvait que se traduire très rapidement par des baisses substantielles de prestations versées aux familles. Les associations familiales essentiellement grâce aux fédérations locales U.D.A.F des Hauts de Seine et A.F.C des Yvelines avaient vigoureusement réagi en 1995 (campagne de carton-pétition au président de la République puis grande manifestation du 11 octobre 1997 sur le thème du méchant loup qui allait croquer le petit chaperon rouge à savoir la branche famille). Mais alors comment prétendre dynamiser l'emploi en faisant baisser les charges patronales si, de ce fait même, on asphyxie encore davantage les familles : ces dernières constituant le fer de lance naturel de toute économie. Dès lors comment croire à une possibilité de reprise si des pans entiers de l'économie déclinent faute de consommateurs ? L'exemple du repli de l'industrie automobile aurait pu tomber à pic pour démontrer le danger de cette stratégie. Ces chiffres sont "tombés" le 2 avril et pourtant, la déclaration de politique générale de Manuel Valls du 8 avril 2014 reprend les mesures annoncées le 13 janvier. Plus on évoque des conceptions quasi-thomistes de bien commun et de vérité et celle plus real-politique mais également plus trompeuse de "risque de souveraineté" plus au contraire l'intérêt à long terme est sacrifié au profit de l'immédiateté : la satisfaction des marchés et les exigences de réduction de déficit budgétaire.

Chaque mois de janvier, l'INED nous imposait ses cocoricos ronflants insistant sur la bonne santé de la démographie française, la bonne tenue de sa natalité et l'affirmation souvent légèrement erronée qu'avec un faible mais réel excédent naturel l'équilibre était maintenu. "Les françaises plébiscitent le modèle familial avec deux enfants espacés de trois années" martelaient alors pendant quelques jours les principaux quotidiens et périodiques passant délibérément sous silence à la fois le rôle pivot indispensable du troisième enfant et au-delà et le fait que même avec une moyenne de deux enfants le renouvellement des générations n'était



Mur de haine et mur de plomb

Certaines jeunes filles font figure de véritables héroïnes. Vouloir garder son bébé quand tout vous est défavorable : parents, papa du bébé, médecins, employeurs. Sabrina a 17 ans, elle poursuit des études de vendeuse en alternance dans une ville du Midi. Elle s'affirme haut et fort catholique, mais se déclare déboussolée, elle sera tout juste majeure à la naissance du bébé alors comment affronter à la fois l'hostilité des parents, l'irresponsabilité du papa car la loi faisant ressortir tous les mauvais côtés de la nature humaine ce dernier fait brusquement preuve d'une sidérante immaturité : bien qu'il travaille, il n'a vraiment aucune envie de s'embarrasser d'un bébé. Pourtant elle reste sûre d'elle, ayant bien conscience du fait que l'échographie peut être l'occasion d'un déclic qu'elle appelle de ses vœux. Elle habite encore chez ses parents et ne sais pas si elle pourra éviter de craquer : car elle est prévenue qu'elle devra se débrouiller complètement seul si elle n'avorte pas : plus question de compter sur eux, bref un mur de haine s'est dressé.



Louise à 8 mois

Voilà de quoi dématerniser la plus courageuse des jeunes femmes. Pourtant, sa foi semble l'aider et cela est vraiment très émouvant.

D'autres jeunes femmes se heurtent au mur de plomb de l'administration : Noémie, étudiante en droit de 22 ans en région parisienne s'est vu entendre de la part d'une assistante sociale auprès de laquelle elle effectuait une demande de R.S.A. : "Etre enceinte aujourd'hui ne confère aucun droit" la situation est d'autant plus pénible pour elle que le papa lui a sèchement asséné : "De toute façon, à la naissance on te prendra ton enfant". Avec une assertion aussi fautive et péremptoire comment ne pas déstabiliser au maximum une maman !

Il y a bien des mamans courageuses qui, reconnaissantes de l'aide financière et morale que Laissez-les-Vivre SOS Futures Mères leur a octroyé, nous font parvenir les photos de leurs bébés.

Béatrice VOUTERS

COTISATION 2014 :

- de membre actif (25 €) €
- de soutien (50 € ; 75 € ; 100 €...) €
- de membre d'honneur (150 €) €
- de membre bienfaiteur (500 €) €

Abonnement au *Courrier de LLV* (18 €) €

Don dédié à **SOS FUTURES MÈRES** €

Don dédié à **SOS FAMILLES** €

Don de soutien (montant libre) €

TOTAL €

MERCI DE COCHER CETTE CASE SI NOUVELLE ADRESSE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

@

180

REÇU FISCAL DEMANDÉ (permettant une déductibilité fiscale de 66% des sommes versées)

Règlement à l'ordre de LAISSEZ-LES-VIVRE, SOS FUTURES MERES ou SOS FAMILLES selon votre choix principal

LLV-SOS FM - BP 111 – 75463 PARIS CEDEX 10

CCP 1298 65 N PARIS